

Demande de congé du représentant Carpentier, lors de la séance du 2 floréal an II (21 avril 1794)

Antoine François Carpentier

Citer ce document / Cite this document :

Carpentier Antoine François. Demande de congé du représentant Carpentier, lors de la séance du 2 floréal an II (21 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 124;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_27828_t1_0124_0000_4

Fichier pdf généré le 30/03/2022

[*Tanargue, 21 germ. II*] (1).

« Citoyen président,

La vente des biens des émigrés avait été suspendue dans ce district par l'effet des événements qui ont agité l'administration. Il a fallu quelque temps pour la débrouiller du cahos où l'intrigue et la malveillance l'avaient plongée. Elle commence de se placer dans l'attitude révolutionnaire. Déjà il a été procédé à la vente d'un domaine de l'émigré Julien Ad. Vinesac; il était estimé 33,152 liv.; les adjudications se sont élevées à 99,530 liv. Vive la République !

La municipalité de Chenevière-sur-Chassezac m'a chargé de te transmettre deux croix du ci-devant ordre de St-Louis et les lettres de concession du tyran racourci, aux citoyens Richard et Chambon; tu voudras bien avoir la bonté de m'en faire accuser la réception. S. et F. ».

ANDRÉ.

36

Le citoyen Carpentier demande un congé de quinze jours, de l'avis du comité de sûreté générale.

Le congé est accordé par la Convention nationale (2).

[*s.l., 1^{re} flor. II*] (3).

« Citoyen président,

Une lettre que j'ai reçue hier le soir, m'apprend que mon frère qui gérait mes affaires domestiques est très dangereusement malade : l'amour fraternel exige que je me rende auprès de lui, pour lui porter des paroles de consolation. Je t'invite, citoyen président, d'engager la Convention à m'accorder un congé de quinze jours pour remplir ce devoir religieux. S. et F. ».

CARPENTIER.

37

Les sans-culottes de Saint-Ouen félicitent la Convention nationale sur les mesures vigoureuses qu'elle a déployées contre les ennemis de la patrie; et ils font un don patriotique de 18 liv. en numéraire, et 55 liv. en assignats.

Mention honorable et insertion au bulletin (4).

38

La société populaire de Précý-sous-Thil, département de la Côte-d'Or, félicite la Con-

vention nationale sur toutes les mesures vigoureuses qu'elle a prises pour le salut de la patrie; elle l'invite à rester à son poste, et annonce l'envoi de différents dons patriotiques.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

[*Précý-sous-Thil, 12 vent. II*] (2).

« Citoyens représentants du peuple,

C'est au milieu d'une campagne régénérée que 18 citoyens libres se sont assemblés, le 23 brumaire dernier, en Société populaire, et où leur premier cri a été le serment de maintenir la République française une et indivisible, fondée sur la constitution acceptée le 10 août 1793 (vieux stile).

Il reste à cette société qui est actuellement composée de soixante cinq citoyens de campagne, dont la vertu est à l'épreuve, un autre devoir à remplir, celui de vous déclarer qu'elle adhère aux journées des 31 mai, 1^{er} et 2 juin dernier (aussi vieux stile) qu'elle vous félicite sur le gouvernement provisoire révolutionnaire, et qu'elle vous vote des remerciements pour l'énergie, la fermeté et le civisme que vous avez manifesté du haut de la Montagne.

Représentants, vous avez sauvé la patrie en détruisant le foyer de toutes les trahisons, en suspendant les fonctionnaires publics dont les intentions criminelles servaient de point de ralliement à tous nos ennemis; ne quittez pas votre poste que le bonheur des sans-culottes ne soit consolidé; et frappez à grands coups les scélérats et les traitres.

La Société et la municipalité ont célébré la fête de la reprise de Toulon avec la plus grande allégresse, et ensuite des danses et chants patriotiques, un mannequin représentant l'infâme Pitt, lequel après avoir été promené sur un âne dans toutes les rues, a été condamné à être brûlé dans un bûcher préparé à cet effet; son procès fait et la sentence lue, le tout s'est exécuté avec joie, aux cris répétés mille fois de Vive la République.

Cy-joint est un tableau des dons qui ont été faits à la société, s'ils ne sont pas considérables, c'est que nous ne sommes pas riches, mais nous ne sommes pas moins républicains. S. et F. »

CHEVALIER (*présid.*), DELAUAUCE.

[*Etat des dons, 12 vent. II*].

Numéraire : Assignats : 422 l. 10 s., argent : 103 liv., 19 s., or ouvré : 2 gros 1/8, argent ouvré : 5 onces, galons en or : 4 onces 3 gros; galons en argent : 7 gros; 50 chemises, 4 paires de bas, 1 paire de souliers, charpie : 2 1/2.

[Mêmes signatures].

39

Des députés du conseil général de la commune de Versailles, au nom de cette commune, félicitent la Convention nationale sur le décret

(1) C 301, pl. 1076, p. 31.

(2) P.V., XXXVI, 31. M.U., XXXIX, 59. Antoine-François Carpentier, reprs. du Nord.

(3) C 302, pl. 1090, p. 1.

(4) P.V., XXXVI, 31 et 226.

(1) P.V., XXXVI, 31. Bⁿ, 3 flor.

(2) C 301, pl. 1076, p. 20, 21.